

## Conseil Municipal du mardi 29 Avril 2014 - 20h

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 Avril 2014.
- Compte-rendu des décisions prises en application des articles L2122.22 et L2122.23 du C.G.C.T « Délégations au Maire » :

### Ordre du Jour :

- 1- Fixation des fournitures scolaires 2014 (+1,5%) :  $(42,49\text{€} /\text{élève} * 105 \text{ élèves} = 4462\text{€}) + (\text{Livres de prix } 7,18\text{€} /\text{élève} * 105 \text{ élèves} = 754\text{€}) + (\text{BCD } 400\text{€}) + (\text{Langues étrangères } 80\text{€}) + (\text{Petit matériel pédagogique } 300\text{€})$ .
- 2- Subvention de fonctionnement à l'école privée Sainte-Marie / convention contrat d'association :  $(617,64\text{€} \text{ coût élève } 2013 \text{ Gutenberg}) * 129 \text{ élèves verlinghemmois} = 79676\text{€}$ .
- 3- Reconduction de la participation financière de fonctionnement 2014 à l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la commune de Verlinghem a conclu des accords de réciprocité (Lambersart, Pérenchies, Marquette, St André, Wambrechies) :  $335\text{€} /\text{élève} * 31 \text{ élèves} = 10385\text{€}$ .
- 4- Subventions 2014 allouées aux associations de droit privé : 125.230€ (cf. tableau BP-2014).
- 5- Subvention 2014 allouée au CCAS de Verlinghem : 35500€ (17900€ en 2013 grâce à l'excédent investissement reporté sur le fonctionnement). Les dépenses du CCAS (Voyages Aînés, Repas des Aînés, Soutiens aux familles en difficulté sous forme de bons alimentaires en attendant le RSA) augmentent : plus d'Aînés et plus de familles en difficulté.
- 6- Subvention exceptionnelle allouée au CCAS de Quesnoy/Deûle : 500€ pour le prêt de la salle Festi'Val (Ecole Gutenberg).
- 7- Amortissement des frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation : 23000€ d'amortissement par an pendant 5 ans.
- 8- Vote du Budget Primitif 2014 : cf. tableau BP-2014. Taux d'imposition inchangés (Taxe Habitation 25,37% - Foncier Bâti 15,29% - Foncier non Bâti 36,39%. Augmentation du produit des bases d'imposition de 2,8% par rapport à 2013.
- 9- Acquisition d'un immeuble à usage de salle de réception et du terrain attenant appartenant à Mr et Mme JOB-MANCHE (10366m<sup>2</sup> 1061000€ hors frais) ; et signature d'une convention d'occupation précaire de la salle du « Tournebride » jusqu'au 15 Octobre 2015 - Location 3000€/mois). Acquisition de parcelles de terrains appartenant à Mr Antoine LE BLAN (17756m<sup>2</sup> 750000€ hors frais). Autorisation à Mr

le Maire à signer les actes y afférents. Les 2 opérations immobilières font l'objet d'une clause suspensive : la vente du terrain de la rue de la Fontaine à Maisonneuve devra être faite avant le 30 septembre 2014.

- Le compromis de vente signé avec Maisonneuve ne concerne que le terrain prévu initialement (sans le terrain prévu pour l'ex salle polyvalente). Un compromis global sur les 2 terrains est prévu avec le Constructeur.
- Le prix de vente du terrain de l'ex salle polyvalente n'est pas fixé.
- L'étude d'un projet global par Maisonneuve sur les 2 terrains de la rue de la Fontaine est toujours en cours. Le projet sera présenté d'abord en commission pour étude puis au Conseil Municipal.
- Les acquisitions immobilières prévues ont pour objectif de constituer une réserve foncière ; en sachant que le terrain face à l'église n'a pas vocation à être construit ; et que des terrains aujourd'hui classés en zone « Loisirs » pourraient devenir constructibles. Une réflexion globale sera menée pour l'avenir de cette zone.
- Différents scénarios seront à étudier pour l'avenir de la salle du Tournebride (Exploitation de la salle actuelle après travaux au niveau des sanitaires et amélioration de la performance énergétique ; Déconstruction ; Reconstruction ...). A noter l'absence de bouche d'incendie au niveau de la salle du Tournebride d'où l'avis négatif de la Commission de Sécurité.

10- Avenant n°2 au marché d'exploitation des installations de chauffage.

11- Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : point de l'ordre du jour reporté à une séance ultérieure suite aux dernières modifications gouvernementales.

12- Règlement intérieur du Conseil Municipal : fixation des règles (Convocations, Ordres du jour, Accès aux dossiers, Questions écrites et Orales, Tenue des séances, Prises de parole, Comptes-Rendus ... .

13- Enquête publique (du 22 Avril au 24 Mai 2014 - Commissaire-enquêteur à disposition du public en Mairie de Verlinghem le 5 Mai de 14h à 17h) sur la demande présentée par le Directeur de la SAS PINGUIN (Usine D'Aucy à Comines) en vue de recycler, par épandages agricoles, des boues issues de la station d'épuration interne et de végétaux à Comines. Avis défavorable sur la demande d'autorisation suite au parcellaire non à jour (épandages prévus sur des parcelles construites).

14- Rectificatif d'une erreur matérielle sur la délibération n°2014-31 portant désignation d'un Conseiller Municipal correspondant « Sécurité Routière » : omission de J-François Ghekière.

15- Rectificatif d'une erreur matérielle sur la délibération n°2014-32 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association de Soins à Domicile aux Personnes Agées de Marquette-lez-Lille : omission de J-François Ghekière.

16- Questions diverses :

- Travaux rue de Pérenchies : un courrier du 13 Mars 2014 de la Direction de la Voierie Départementale, signé Didier MANIER (1<sup>er</sup> Vice-président chargé des Transports et des Infrastructures) ne répond vraiment pas aux attentes de la Mairie, et encore moins des riverains :
  - o *Ce courrier précise que les « Services Départementaux étudient la possibilité de mener une nouvelle opération d'entretien dès 2015 qui corrigera notamment les défauts au droit des tranchées concessionnaires. Elle sera présentée à Mr Jacques HOUSSIN, Maire de Verlinghem, ainsi qu'aux riverains au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014. Cette intervention permettra de répondre aux attentes légitimes sur la qualité de la chaussée. Parallèlement, les chantiers en cours (notamment sur la RD57 rue de Messines) seront achevés en 2014 et permettront de répartir à nouveau le trafic sur les différents axes du secteur ».*
- « Verlinghem Infos » : la demande d'ajouter une page pour les Conseillers issus de la liste Vivement Verlinghem n'est pas retenue.